



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle 2024 (AGA) des membres du club Unigym Gatineau

Veillez noter que l'Assemblée générale annuelle (AGA) des membres du club Unigym Gatineau se tiendra **mercredi le 27 novembre 2024 à 19 h au Centre sportif de Gatineau, salle 254.**

L'assemblée générale annuelle se compose de tous les membres en règle du Club. Sont membres du Club:

- Tout parent ou tuteur de gymnastes dûment inscrits au club Unigym Gatineau dans l'année gymnique courante (1er septembre au 31 août) et ayant acquitté l'ensemble des frais déterminés par le conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Régularisation de l'avis de convocation
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 29 novembre 2023
6. Rapport du président
7. Rapport du directeur general
8. Présentation du plan stratégique 2024-20230
9. Ratification des états financiers 2024
10. Présentation des prévisions financières 2024-2025
11. Nomination du vérificateur
12. Période de questions
13. Nomination du président et du secrétaire d'élection
14. Élection des membres du conseil d'administration :
15. Levée de l'assemblée

Voir les règlements généraux article 19 et 20 pour la composition du conseil d'administration et les procédures d'élections et de mise en nomination (ci-joint).

Les postes disponibles (5) pour élection au conseil d'administration à l'AGA 2024 sont :

- 1 postes d'administrateur en provenance du secteur récréatif - mandat de 1 ans
- 1 postes d'administrateur en provenance du secteur compétitif – mandat de 1 an
- 2 postes d'administrateur en provenance de tout secteur – mandat de 2 ans
- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur sport-études – mandat de 2 ans

Les administrateurs dont les mandats se terminent en 2024 sont :

- Chantal St-Cyr, secteur sport-études
- Daniel Cyr, secteur Sport-études
- Anne-Marie Bard, Tout secteur
- Véronique Plouffe, Tout secteur
- Michelle Roy, secteur compétitif

Mise en nomination

Les membres en règle ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre une lettre d'intention confirmant leur provenance ainsi que leur compétences et expertise à l'attention du président du conseil d'administration à jay@unigyngatineau.com au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale – mercredi le 13 novembre 2024, 17h.

Pièce jointe : Règlements généraux article 19 et 20 et ébauche du procès-verbal de l'AGA 2023.

Article 19-20

Article 19 - Composition et durée des fonctions

Le conseil d'administration est composé d'un maximum de dix (10) administrateurs :

- Il y a huit (8) membres en règle incluant au minimum deux (2) membres en provenance du secteur récréatif, deux (2) membres en provenance du secteur compétitif et deux (2) membres en provenance du Sport-Études. Les huit (8) membres sont élus lors de l'Assemblée générale annuelle et la durée de leur mandat est de deux (2) ans.
- Deux (2) personnes cooptées. Les personnes cooptées agissant à titre d'administrateur sont nommées par les membres du conseil d'administration et possèdent les mêmes droits et obligations que les membres. Le mandat est de deux ans. Advenant qu'un poste de personne coopté soit vacant, il pourrait être comblé par un membre qui détient une expertise particulière. Il devra soumettre sa candidature et être recommandé par un membre du conseil. Ces derniers examineront sa candidature et détermineront si sa candidature est acceptée.

De plus, un administrateur désigné : le représentant de la ville de Gatineau, nommé par cette dernière, ainsi qu'un invité, le Directeur général d'Unigym Gatineau, peuvent participer à toutes les rencontres du conseil d'administration, mais n'ont pas de droit de vote quant aux décisions du conseil.

Un membre du Club (se reporter à l'article 6) peut assister à une rencontre du conseil d'administration que sur invitation et uniquement pour traiter des points à l'ordre du jour faisant l'objet de la demande. Ce membre participe aux rencontres du conseil d'administration à titre d'invité. Il ne détient pas de droit de vote quant aux décisions du conseil d'administration. Il ne peut poser des questions que lors de la période de questions du public.

Une question soulevée lors de la période de questions du public à l'ordre du jour ne peut pas soulever une discussion. Le temps prévu doit être respecté. Les interventions doivent être brèves et non répétitives. Il appartient au président de bien gérer la durée des interventions. Si une question amène une réponse immédiate, le président peut répondre ou demander au directeur général de répondre. Il ne doit absolument pas y avoir de débat(s) entre les membres du conseil et le public. Une question du public demeure du domaine de l'information. Elle ne peut entraîner l'ajout d'un sujet immédiat à l'ordre du jour. Le président se réserve le droit de refuser tout ajout portant à débat et pour lequel il juge que les membres du conseil d'administration auraient dû être informés au préalable.

Article 20 – Élection

Quatre (4) administrateurs sont élus les années paires et quatre (4) administrateurs sont élus les années impaires lors de l'Assemblée générale annuelle. Un maximum de deux (2) personnes sont cooptés les années paires. Elles sont nommées par les membres du conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.

Mise en nomination

Les membres en règle ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre une lettre d'intention à l'attention du président du conseil d'administration au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale.

Président et secrétaire d'assemblée

L'assemblée nomme un secrétaire et un président d'assemblée parmi les personnes présentes, n'ayant pas soumis leur candidature, lesquelles après avoir accepté d'agir en cette qualité n'ont pas droit de vote. Ce dernier détermine la procédure des délibérations, y compris le temps et les moyens relatifs aux ajournements et aux élections. L'assemblée nomme aussi 2 scrutateurs qui peuvent, mais ne doivent pas être nécessairement membre du Club.

Le président donne lecture des noms dont les mandats sont complétés ainsi que des sièges vacants par démission, s'il y a lieu.

Élection aux postes réservés aux membres

Après avoir fourni les noms des candidats ayant soumis une lettre d'intention, le président d'élection informe l'assemblée des points suivants :

- Seuls les membres en règle peuvent participer à l'élection.
- S'il y a plus de candidats que de sièges vacants, il y a élection. Par contre, si le nombre de candidats mis en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation.
- Si, suite aux élections des sièges restent vacants, l'assemblée peut autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet en autant que la majorité votants soient d'accord. Dans ce cas, toute personne mise en nomination pour l'élection à un poste d'administrateur doit obligatoirement être présente à l'assemblée.
- L'élection a lieu au vote secret, qui consiste à distribuer des bulletins à chaque membre qui inscrit les candidats de son choix pour un nombre correspondant aux sièges vacants.
- Le secrétaire d'élection et les scrutateurs ramassent les bulletins de vote et en font le décompte. Les personnes dont les noms ont accumulé le plus de votes sont élus.
- En cas d'égalité de votes pour le dernier siège, le scrutin est repris entre les candidats ayant accumulé le même nombre de votes.
- Le président d'élection nomme les nouveaux élus. Les bulletins de vote sont détruits par les scrutateurs immédiatement après le vote s'il n'y a pas de recomptage.
- Toute décision du président d'élection quant à la procédure lie l'assemblée à moins que cette dernière en appelle.



UNIGYM GATINEAU

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE 2023
MERCREDI LE 29 NOVEMBRE 2023, 19h
CENTRE SPORTIF DE GATINEAU – SALLE 254**

Membres du conseil d'administration présents (7) : Chantal St-Cyr (présidente), Pascal Croteau (vice-président), Roxanne Brochu (trésorière), Anne-Marie Bard (secrétaire), Véronique Plouffe (administratrice), Jean-Paul Caron (administrateur), Jean Dion (administrateur – en virtuel)

Membres présents (20) : Jacynthe Bastien (Nicolas et Gabriel Cyr), Daniel Cyr (Nicolas et Gabriel Cyr), Jocelyn Leduc (Océanne Leduc-virtuel), Michelle Roy (Zoélie Neville-Roy), Marie-France St-Jean (Xavier Lafrenière), Émilie L'Heureux (Rose-Marie et Emma Lebrun), Yves Desjardins (Zalaé Desjardins-virtuel), Véronique Rioux (Raphaëlle Carrier), Marie-Eve Dorégo (Chloé Séguin) , Marie-Laure Turmel (Catriona Turmel Bonet), Chantal St-Cyr (Taylor Bennett), Jake Bennett(Taylor Bennett – virtuelle) Pascal Croteau (Aude Croteau), Roxanne Brochu (Océanne et Loryanne Leduc), Anne-Marie Bard (Zalaé Desjardins), Véronique Plouffe (Éloïse St-Amour), Sébastien I. St-Amour (Éloïse St-Amour), Mélanie Richard (Amélie Fournier), Belinda Tellier (Charlotte Vickers), Milagos Bezaire (Valentina Bedoya).

Autres membres présents (non-votant) (5) : Jacynthe Harper (directrice générale), Antoinette Tambakopoulos (directrice administrative), Érika Pouliot (représentante de la ville de Gatineau), Audrey Morin (chef de secteur Hull), Martin Patry (firme Marcil Lavallé).

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée est confirmée par la présidente Chantal St-Cyr à 19h13. Elle adresse ses salutations à tous les participants et rappelle que l'assemblée générale annuelle (AGA) a pour but de mettre en lumière les réalisations du Club au cours de l'année écoulée.

[AGA 2023 – Unigym Gatineau 29-11-2023 / 01](#)

Pascal Croteau propose Marie-France St-Jean comme secrétaire d'assemblée et Anne-Marie Bard appuie.

Adoptée à l'unanimité

2. Régularisation de l'avis de convocation

Conformément aux dispositions des règlements généraux, l'avis de convocation a été transmis aux membres au moins 10 jours avant la date de l'assemblée générale.

3. Vérification du quorum

Un minimum de vingt (20) personnes constitue le quorum pour toute assemblée des membres.

Le quorum est atteint avec 20 membres présents au total en début de la rencontre. Dix-sept (17) personnes en présentiel et 3 personnes en virtuels.

La majorité est établie à 11 soit (50% + 1)

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente présente l'ordre du jour et propose de déplacer le point 8, relatif à la ratification des états financiers, au point 6 afin de permettre à M. Patry de quitter après sa présentation.

[AGA – Unigym Gatineau 29-11-2023 / 02](#)

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Pascal Croteau et appuyée par Michelle Roy. Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 30 novembre 2022

La directrice générale confirme que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 est disponible sur le site internet du Club. Il est également inclus dans le cahier du membre.

Quelques minutes sont accordées aux membres pour faire la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022.

[AGA – Unigym Gatineau 29-11-2023 / 03](#)

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 2022 est proposée par Jacynthe Bastien et appuyée par Pascal Croteau.

Adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de la présidente

La présidente débute par présenter les membres du conseil d'administration et remercie les membres du conseil d'administration qui sont présents à l'AGA.

La présidente remercie la représentante de la Ville de Gatineau, Érika Pouliot pour son soutien continue.

La présidente présente son rapport des accomplissements, améliorations et de son rayonnement de la dernière année.

7. Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente un aperçu du rapport annuel 2023-2024 disponible sur le site internet d'Unigym Gatineau. De plus, une copie du rapport a été distribuée aux membres par voie électronique.

8. Ratification des états financiers

La présidente cède la parole à Martin Patry de la firme Marcil Lavallée, qui présentera les états financiers au 31 août 2023. Ces états financiers sont accessibles sur le site internet d'Unigym Gatineau.

Les états financiers ont été préparés par la firme comptable Marcil Lavallée, un auditeur indépendant qui travaille avec Unigym Gatineau depuis de nombreuses années. Ils ont mené l'audit des états financiers d'Unigym Gatineau, qui incluent l'état de la situation financière au 31 août 2023, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

[AGA – Unigym Gatineau – 30-11-2023 / 04](#)

L'adoption des états financiers est proposée par Michelle Roy et appuyée par Daniel Cyr.
Adoptée à l'unanimité.

9. Présentation des prévisions financières 2024-2025

La Directrice Générale annonce que le travail est en cours avec le comité d'audit pour finaliser les prévisions financières 2023-2024.

10. Ratification des modifications aux règlements généraux

La présidente présente les modifications suivantes :

Article 19 – Composition et durée des fonctions, 4e paragraphe :

- Ajouter à l'article 19 des règlements généraux : Un membre du Club (se reporter à l'article 6) peut assister à une rencontre du conseil d'administration que sur invitation et uniquement pour traiter des points à l'ordre du jour faisant l'objet de la demande.
- Retirer à l'article 19 des règlements généraux : en tant que parent observateur, il devra communiquer avec le président au moins dix jours avant la tenue d'une séance ordinaire du conseil d'administration afin de s'annoncer.

- Modifier à l'article 19 des règlements généraux : Ce membre participe aux rencontres du conseil d'administration à titre d'inviter.

[AGA – Unigym Gatineau – 30-11-2023 / 05](#)

Il est proposé par Pascal Croteau et appuyée par Véronique Plouffe de faire les modifications dans Article 19.
Adoptée à l'unanimité.

Article 30 – Ordre du jour et procès-verbaux, dernier paragraphe :

- Modifier à l'article 30 des règlements généraux : Les membres du club Unigym, à l'exception des membres siégeant au conseil d'administration d'Unigym à la date de la réunion concernée, ne sont pas autorisés à accéder aux procès-verbaux et aux résolutions du conseil d'administration d'Unigym Gatineau.

AGA – Unigym Gatineau – 30-11-2023 / 06

Il est proposé par Pascal Croteau et appuyée par Véronique Plouffe de ratifier les modifications aux articles 19 et 30 tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité.

11. Nomination du vérificateur

Le conseil d'administration recommande de poursuivre la collaboration avec la firme comptable Marcil Lavallée.

AGA 2023 – Unigym Gatineau 30-11-2023 / 07

La nomination de Marcil Lavallée comme vérificateur pour l'année 2023-2024 est proposée par Pascal Croteau et appuyée par Daniel Cyr.
Adopté à l'unanimité

12. Période de questions

Aucune question en rapport avec les présentations est soulevée.

13. Nomination du président et du secrétaire d'élection

AGA – Unigym Gatineau 30-11-2023 / 08

Il est proposé par Michelle Roy et appuyée par Véronique Plouffe, que Jean-Paul Caron occupe le poste de président d'élection et que Marie-France St-Jean assume la fonction de secrétaire d'élection.
Adoptée à l'unanimité.

AGA – Unigym Gatineau 30-11-2023 / 09

Il est proposé par Mélanie Richard et appuyée par Daniel Cyr que Léonie Gauthier et Audrey Morin agissent à titre de scrutatrice advenant un vote.
Adopté à l'unanimité

14. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président d'élection rappelle les dispositions des articles 19 et 20 des règlements généraux.

Les postes disponibles (7) pour élection au conseil d'administration à l'AGA 2023 sont :

- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur récréatif (mandat de 2 ans)
- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur compétitif (mandat de 2 ans)
- 2 postes d'administrateur en provenance de tout secteur (postes vacants, mandat de 1 an)
- 1 poste d'administrateur en provenance du secteur Sport-études (poste vacant, mandat de 1 an)

En date du 15 novembre (date limite pour soumettre une lettre d'intention), 5 membres en règles ont posé leur candidature pour les postes disponibles en 2023 :

- Anne-Marie Bard – membre en règle - tout secteur (mandat de 1 an)
- Véronique Plouffe – membre en règle - tout secteur (mandat de 1 an)
- Pascal Croteau – membre en règle – secteur compétitif (mandat de 2 ans)
- Daniel Cry – membre en règle – secteur SE (mandat de 1 an)
- Véronique Rioux – membre en règle – secteur récréatif (mandat de 2 ans)

Conformément aux règlements généraux (RG), lorsque le nombre de candidats en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation. Les cinq (5) candidats sont donc confirmés sans élection. De plus, les RG stipulent que si à la suite des élections, des sièges restent vacants, l'assemblée peut autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet en autant que la majorité votantes soient d'accord. Dans ce cas, toute personne mise en nomination pour l'élection à un poste d'administrateur doit obligatoirement être présente à l'assemblée.

Le président demande une proposition pour confirmer si l'assemblée veut procéder avec des nominations en provenance du parquet pour les postes suivants :

- 1 poste administrateur de 2 ans de provenance du secteur récréatif
- 1 poste administrateur de 2 ans de provenance du secteur compétitif

[AGA – Unigym Gatineau 30-11-2023 / 10](#)

Il est proposé par Pascal Croteau et appuyée par Jacinthe Bastien de faire la mise en ouverture du parquet pour les deux postes vacants.

Le président demande s'il y a des nominations pour le poste d'administrateur en provenance du secteur récréatif pour un mandat de 2 ans.

Aucune proposition.

Le président demande s'il y a des nominations pour le poste d'administrateur en provenance du secteur compétitif pour un mandat de 2 ans.

Bélinda Tellier propose Michelle Roy, appuyée par Mélina Richard, Michelle Roy accepte sa nomination.

Aucune autre proposition.

Michelle Roy est élue par acclamation.

Le président déclare les élections 2023 fermées.

15. Levée de l'assemblée

Tous les sujets de discussions étant épuisés, sur la proposition de Pascal Croteau et appuyée par Jacynthe Bastien l'assemblée est levée à 20h39.

Chantal St-Cyr, présidente

Anne-Marie Bard, secrétaire